

FICHE D'INSCRIPTION

DANSE MODERNE

Autorisation de sortie

NOM : PRÉNOM :

Date de naissance :

Adresse :

Liste rouge ? : OUI – NON

☐ Téléphone 1 :

☐ Téléphone 2 :

☐ Téléphone 3 :

Un groupe Whatsapp sera créer afin de transmettre les informations à tous les membres, merci de cocher la case du/des numéros que vous souhaitez voir intégrer à ce groupe.

E-mail :

Taille de vêtement à ce jour (14 ans, 34, 36 etc) :

Haut : Bas : Chaussures :

Je soussigné....., responsable légal de l'enfant

- Autorise le responsable du jour à entreprendre toutes les démarches d'urgence en cas d'accident.
- Reconnais avoir reçu et compris les modalités du règlement intérieur de l'association.
- Certifie exact les renseignements ci-dessus et m'engage à faire part à l'association "Danse Loisirs Landser" de toute modification du présent document
- Autorise l'association à filmer ou photographier l'enfant lors des représentations et spectacles de danse et à les utiliser à des fins publicitaires

Fait à, le

Signature :

Ci-joint la somme (chèque ou espèces) de.....€ correspondant à la cotisation et aux frais de participation annuel :

Cotisation : 14€ pour les -18ans ou 25€ pour les +18ans

Frais de participation annuel : 135€

Pour les +11 ans : 65€ pour l'achat d'une paire de chaussure de danse modèle Rumpf Sparrow 1572

Fournir obligatoirement un certificat médical d'aptitude à la danse (valable 3 ans) et une attestation de responsabilité civile.

RAPPEL : Le tarif est forfaitaire et fixé pour l'année, quelle que soit la date d'entrée et/ou de sortie du participant.

Je soussigné(e)....., responsable de l'enfant..... autorise /n'autorise pas mon enfant à quitter la salle de danse seul à la fin des cours.

Date et signature des parents (ou du responsable légal) :

IMPORTANT : Cette proposition ne s'adresse en aucun cas aux enfants du cours des Lys. En aucun cas, pour des raisons de sécurité, nous n'autorisons ses enfants à quitter la salle sans la présence d'un adulte

2 ème partie à remplir si l'enfant n'est pas autorisé à sortir seul.

Les enfants ne peuvent être confiés qu'à des personnes ayant reçu l'autorisation des parents ou du responsable légal.

[En dehors des autorisations permanentes données, seule une autorisation écrite de votre part permettra à une autre personne de récupérer l'enfant.](#)

Dans tous les cas, les personnes autorisées devront avoir été présentées à l'animatrice.

Je soussigné(e)..... père, mère, ou responsable légal, de l'enfant (nom et prénom)..... autorisons les personnes indiquées ci-dessous à venir chercher notre enfant.

Nom des personnes

Téléphone

1.

2.

3.

Date et signature des parents (ou du responsable légal) :